

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et  
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1676



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mercredi 25 août 2021

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS DIVERSES

- Contacts 2
- Publications F.F.F. 2
- Webinaire « Retour au Foot, les clés d'une reprise réussie » 2
- Le mot de la Commission FA 2
- Le Pass + 3
- Le webinaire sur les demandes de licences 3
- Du changement pour les criteriums féminins 3
- Parcours Emploi Compétence 3

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES 4

COMMISSION DU CALENDRIER 4

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS 4-6

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION 6-7

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ 7-8

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



**Retrouvez en page 2  
toutes les informations  
nécessaires à la mise en place  
de la saison 2021 / 2022**



## AGENDA 2020 / 2021 AOUT / SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1er	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12



Depuis le **Lundi 16 août 2021**,  
les locaux du District sont ouverts au public, tous les jours  
de 9h00 à 17h00

Pour rappel, vous pouvez nous joindre, via la messagerie à  
[administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

Enfin, nous vous invitons à suivre la vie du football yvelinois,  
sur le site du DYF, [dyf78.fff.fr](http://dyf78.fff.fr)

Et également sur Facebook, [@dyf78](https://www.facebook.com/dyf78)



Retrouvez en [cliquant ici](#),  
toutes les informations  
relatives à l'agenda du club



Pour voir ou revoir le Webinaire  
« **Retour au foot, les clés d'une reprise réussie** » ?  
proposé par la F.F.F., mardi 24 août 2021,  
[cliquez ici](#)

### CONDITIONS SANITAIRES DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES



« Décision relative à la mise en application des dispositions  
légalés, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire,  
dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la  
FFF, les Ligues et les Districts »

Retrouvez, [en cliquant ici](#), les documents suivants :

- Le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 20 août 2021
- Le protocole de reprise pour les Championnats Nationaux
- Le Protocole de reprise pour les Championnats Régionaux et Départementaux

### LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION



Cette rentrée 2021/2022 sera sans aucun doute encore  
"particulière". Suite à l'Arrêt prolongé de la pratique normale du  
football en 2021 avant une légère reprise en juin, mais suivi des  
vacances scolaires d'été, la Reprise 2021 doit être réussie afin :

- ✓ De permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents,
- ✓ D'attirer comme chaque saison de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes (U6 à U11).

La FFF préconise une reprise progressive de l'activité football au sein  
des clubs avec la mise en place d'actions spécifiques « Rentrée du  
Football 2021/2022 » avant la reprise des compétitions habituelles.

Pour participer à ces journées et disposer des dotations et contenus  
relatifs à celles-ci, nous vous invitons à vous inscrire sur le lien  
suivant : [Cliquez ici](#)

Organismes sportifs et culturels

Devenez affiliés au **PASS+**

**Pass+**  
hauts-de-seine • yvelines

- > La carte qui aide les jeunes, de l'entrée en 6<sup>e</sup> à leur majorité, à financer leurs activités sportives et culturelles.
- > Le dispositif qui facilite l'accès à l'offre des organismes affiliés Pass+.

La carte PASS+ offre plusieurs services dont :

- Une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,
- Une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au PASS+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 200 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent si elles le souhaitent utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif PASS+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement. C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

La plaquette d'information : [CLIQUEZ ICI](#)

La vidéo de présentation du dispositif : [CLIQUEZ ICI](#)

WEBINAIRE REPLAY  
DEMANDE DE LICENCES :  
NOUVEAUTÉS 2021-2022

JEUDI 03 JUIN  
De 18h à 19h

Pour voir ou revoir ce webinaire du 3 juin 2021, qui vous aidera à bien démarrer la saison et vous fera découvrir toutes les nouveautés implémentées dans les parcours de demande de licences pour la saison 2021/2022, [Cliquez ici](#)

## DU CHANGEMENT POUR LES CRITERIUMS FEMININS !

Le nombre de joueuses des compétitions féminines à effectif réduit sera désormais de 8 Les critères U15F, U18F et Séniors F qui se jouaient à 7 auparavant verront donc leur règlement modifié pour la saison 2021/2022.

### Information du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport 78 (S.D.J.E.S. 78)

Les clubs ont la possibilité de recruter des personnels contractuels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

L'aide versée à l'employeur représente 60 % à 80 % du S.M.I.C. brut pour les contrats allant de 20 h à 30 h, laissant un reste à charge mensuel pour un jeune de moins de 25 ans compris entre 178 et 467 € selon la durée du contrat et le profil du salarié.

De nombreux emplois peuvent ainsi être pourvus au sein des clubs : accompagnement de jeunes, soutien à la scolarité, accueil du public, réalisation d'animations, ...

Le recrutement est très simple :

il suffit de définir une **fiche de poste**, qui peut être une création ou un poste habituellement utilisé par un contractuel de droit commun au sein de la structure, et de **prendre l'attache de l'agence Pôle Emploi** compétente, qui se chargera de **leur soumettre des candidatures** correspondant aux publics éligibles.

Ce dispositif permet ainsi :

- à un club d'embaucher un jeune ou une personne en difficulté d'insertion à un coût très réduit pour une durée minimale de 6 mois et d'accroître ainsi sa capacité à répondre à la demande de son territoire,
- à un jeune ou à une personne en difficulté d'insertion d'accéder à une nouvelle expérience professionnelle, qui est souvent la clé d'un parcours d'insertion professionnelle réussi.

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 23 août 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## CALENDRIER GENERAL U14

Compte tenu du nombre d'équipes engagées, la Commission ajoute la date du 29 janvier comme un tour de coupe supplémentaire pour la Coupe des Yvelines.

## COURRIERS SENIORS

### D1/D3B : HOUILLES AC

Le club s'est rendu compte d'un problème d'alternance suite à une erreur de saisie sur la plateforme DYF, il demande à ce que son équipe 3 jouent en même temps que son équipe 1 en R2.

**La Commission comprenant la problématique des installations du club décide de procéder aux changements suivants :**

- ✓ **D3B : Inversion des calendriers de HOUILLES AC 3 & PLAISIROIS FO 2**

Par conséquent, ce changement implique les modifications suivantes :

- ✓ **D2B : Inversion des calendriers de MONTESSON US 1 & PLAISIROIS FO 1**
- ✓ **D4B : Inversion des calendriers de CHESNAY 78 FC 3 & MONTESSON US 2**

**Attention : il se peut que l'alternance ne soit pas totalement respectée. Merci d'anticiper les éventuelles journées à problèmes et de prévenir la Commission.**

### D3A : CARRIERES SUR SEINE US

Demande du club pour changer de poule et évoluer en poule B.

**Compte tenu de la demande tardive et des motifs invoqués, la Commission ne peut donner suite à votre demande.**

## VETERANS

### D1/D4C : HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour que ses 2 équipes (D1 & D4C) soient alternées.

**La Commission prend note et modifie le calendrier de la D4C. HOUDANAISE REGION FC 12 inverse son calendrier avec PERRY FOOT ES 11. Attention, l'alternance ne sera pas parfaite à 2 moments de la saison. Merci d'anticiper les éventuelles journées à problèmes et de prévenir la Commission.**

### D5C : CROISSY US

Demande du club pour être affecté en poule B.

**Compte tenu de la demande tardive et des motifs invoqués, la Commission ne peut donner suite à votre demande.**

## CRITERIUM LUNDI SOIR

### VOISINS A L'ANCIENNE FC

Courrier du club.

**La Commission transmet à la CDPME pour avis en vue de la constitution des poules.**

## MODIFICATIONS ENGAGEMENTS

**La Commission ne procédera plus à des montants supplémentaires ou administratifs après la date du 27 août 2021.**

**La Commission prend note des demandes suivantes. Pour tous les ajouts d'équipes, elle se laisse un délai afin d'avoir une cartographie au plus proche de la réalité des effectifs avant d'entrevoir ou non d'éventuelles refontes.**

## SENIORS

D4C : Forfait général VERRIERE FC 1

## VETERANS

MAULOISE US 12

## U18

D3D : Forfait général VERRIERE FC 1

CONFLANS FC 2  
MARLY LE ROI FC 2

## INFORMATIONS POULES

**La Composition des poules SENIORS F à 11, FUTSAL D1 & D2, CRITERIUM DU LUNDI SOIR, +45ans, se fera prochainement, quand nous aurons obtenu toutes les confirmations d'engagement.**

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 23/08/21

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT, R PANARIELLO., J. VESQUES, S. PILLEMONT , P. GUILLEBAUX (CD)

**Absents excusés** : MME Y. RUPERT, M. F. GOBIN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## ENGAGEMENTS SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

- BUC FOOT AO 1
- CARRIERES S/SEINE US 2
- CHESNAY 78 FC 1
- CONFLANS FC 1
- ELANCOURT OSC 1
- GUYANCOURT ES 1
- HOUILLES AC 1
- LOUVECIENNES AS 1
- SARTROUVILLE FC 1

- TRAPPES ES 1
- VERNEUIL FOOT 1
- VERSAILLES 78 FC 1
- VIROFLAY U.S.M. 1

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

- ACHERES CS (1)
- BAILLY NOISY SFC (1)
- CARRIERES SUR SEINE US (1)
- CHANTELOUP LES V. US (1)
- ETANG ST NOM ES (2)
- GUYANCOURTE ES (1)
- IN AS (1)
- LE PECQ US (1)
- MAISONS LAFFITTE FC (1)
- MAUREPAS AS (1)
- MONTIGNY LE BTX AS (1)
- OVILLOISE (2)
- SARTROUVILLE FC (1)
- VOISINS FC À L'ANCIENNE (1)

En attente de confirmation :

- MONTESSON US (1)

## FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D1 pour la saison 2021-2022 :

- ASJA 1 (Engagement à faire sur Extranet de la Ligue et Gymnase à déterminer)
- ASCT 1
- CBPS 1
- CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- FONTENAY LE FLEURY FC 1
- LA TOILE 2
- VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 2
- MONTESSON US 1
- TRAPPES YVELINES 2

En attente de confirmation :

- JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR 1

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2021-2022 :

- ANDRESY AS 1
- CBPS 2
- CFM BTP 1 (Gymnase à déterminer)
- FONTENAY LE FLEURY FC 2
- CHATOU FC 1
- HOUDANNAISE REGION FC 1
- LES MUREAUX OFC 1
- PERRAY FOOT ES 1
- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- RÊVES D'ENFANCE A.A. 1
- ST CYR AFC 1
- ST CYR AFC 2
- LA VERRIERE FC 1

## FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

- BONNIERES FRENEUSE F.C.
- CONFLANS F.C.
- CROISSY U.S.
- EPONE USBS
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU A.S.
- JUZIERS F.C.
- MAUREPAS A.S.
- MEULAN C.N.
- MEZIERES A.J.
- PERRAY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- REGION HOUDANNAISE F.C.
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.
- VAUXOISE E.S.

Pour tout nouvel engagement, toute nouvelle modification et/ou demande d'alternance, merci de nous informer par mail (administration@dyf78.fff.fr).

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### 502858 HOUILLES AC

Pris note du courrier. En raison de l'occupation des terrains et du nombre d'équipes engagées, le club demande les horaires suivants pour la saison 2021-2022 :

- HOUILLES AC 11—VETERANS D1 à 9h (synthétique)
- HOUILLES AC 3—U18 D3 à 11h (synthétique)
- HOUILLES AC 5—U14 D4 à 18h (pelouse)

**La Commission demande votre organisation mise en place pour vos U16 et vos autres équipes U14 et prendra sa décision à réception de ces informations.**

### 500634 RAMBOUILLET YVELINES

Pris note du courrier. Les rencontres à 11 se déroulant uniquement sur le terrain synthétique du Vieux Moulin et ayant 2 équipes pour chaque catégories, le club demande les horaires suivants pour la saison 2021-2022 :

- VETERANS à 9h
- U16 à 11h
- U18 à 13h
- SENIORS à 15h

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission donne son accord et demande au club d'avertir l'ensemble des équipes des poules concernées.**

### 564180 MARLY FC 78

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2021-2022 (Stade Henri de Virieu) :

- U16 D2 à 12h30
- U18 D1 à 12h30

**Compte tenu du motif invoqué, la commission donne son accord.**

## SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

### D5-C DU 04/10/2020

#### 52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

**Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.**

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*

*ne peut être situé sur le territoire :*

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

**La Commission désigne les matches suivants :**

**D5-C DU 10/10/2021**

**50724.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2**

**D5-C DU 14/11/2021**

**50737.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1**

## MATCHES A HUIS CLOS SENIORS

**D3-A DU 25/10/2020**

**50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2**

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant

**6 matches à huis clos dont 3 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.

**La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :**

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

**Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos (*art 40 alinéa 6 du RS du DYF*).**

**La Commission désigne les matches suivants :**

**D3-A DU 26/09/2021**

**50291.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHAMBOURCY ASM 1**

**D3-A DU 10/10/2021**

**50298.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LIMAY ALJ 2**

**D3-A DU 14/11/2021**

**50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2**

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 23 août 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## RENTREE DU FOOT 2021

Cette rentrée 2021/2022 sera sans aucun doute encore "particulière". Suite à l'Arrêt prolongé de la pratique normale du football en 2021 avant une légère reprise en juin, mais suivi des vacances scolaires d'été, la Reprise 2021 doit être réussie afin : **De permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents ; D'attirer comme chaque saison de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes (U6 à U11).**

Pour consulter la liste des inscrits et/ou vous inscrire à cette Rentrée du Foot : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

**Les premiers plateaux débiteront le 25 septembre pour les U8-U9 et le 2 octobre pour les U6-U7.**

Afin de faire participer votre club sur ces plateaux, **il faut vous inscrire sur la plateforme spécifique** dédiée aux plateaux classiques.

Un mail complémentaire vous sera envoyé afin de vous rappeler la procédure à réaliser.

Attention, la base de données des responsables pouvant inscrire les équipes a été réinitialisée. **Il faut donc procéder à la création du compte responsable puis à sa validation par le club avant de pouvoir inscrire vos équipes sur un plateau.**

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au dimanche 5 septembre.**

## CHALLENGE AUTOMNE

**Dans le but de lancer la saison 2021/2022 sur le Football d'Animation, nous vous sollicitons afin de vous inscrire sur les dispositifs des mois de septembre/octobre des catégories U10 à U13, à savoir :**

Challenge d'Automne : En attendant la stabilisation de vos effectifs et de définir le nombre d'équipes engagé pour la saison sur les catégories U10 à U13, la Cion FA vous propose de participer sur 3 dates (25/09, 02/10 & 16/10) aux rencontres du Challenge d'Automne. Les équipes seront associées sur des plateaux par 3 ou 4 ; plusieurs formules d'organisation vous seront proposées, ce sera ensuite à vous, en accord avec les clubs désignés de choisir la plus adaptée, à vos effectifs. Attention, les équipes participant aux Critériums Espoir & Régional, ne peuvent participer sur ces journées.

**Pour vous inscrire sur ces dispositifs, merci de remplir jusqu'au dimanche 5 septembre pour les U11 le bulletin correspondant en [cliquez ici](#).**

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

*Liste des clubs inscrits*

- CHATELOUP US
- FONTENAY FLEURY FC
- MANTES LA VILLE FC
- MAURECOURT FC
- MONTIGNY LE BX AS
- POISSY AS
- PORCHEVILLE FC
- VILLENES ORGEVAL FC

La Commission étudiera la validité de ces engagements.

En attendant si vous souhaitez participer à ces plateaux, [cliquez ici](#).

## CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

*Liste des clubs inscrits*

**CRITERIUMS ESPOIRS U10-U11**

**Encadrement & licences conformes, engagement club validé**

- BAILLY NOISY STANDARD F.C.
- CONFLANS FC
- HOUILLES AC
- MUREAUX OFC
- ST GERMAIN EN LAYE F.C.
- VOISINS F.C.

**Encadrement conforme mais manque licence(s) 2021/2022**

- CARRIERES SUR SEINE US
- CHATOU AS

- MARLY LE ROI U.S.
- MAULOISE US
- MONTIGNY LE BX AS
- POISSY AS
- SARTROUVILLE E.S.
- TRAPPES ETOILE SPORTIVE
- VERNEUIL SUR SEINE U.S.
- VERSAILLES 78 FC

#### Encadrement non conforme, engagement club non validé

- ELANCOURT O.S.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- MANTES LA VILLE FC : *Educateurs U10/U11 non qualifiés*
- MAUREPAS A.S. : *Educateur U10 non qualifié*
- NEAUPHLE-PONT. 78 R.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- PLAISIROIS FO : *Educateur U10 ou U11 non qualifié*
- RAMBOUILLET YVELINES F.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- VILLENES ORG F.C. : *Educateur U10 ou 11 non qualifié*

Merci à ces clubs de nous contacter en expliquant la ou les problématique(s) rencontré(es) afin que la Commission étudie plus en détail votre engagement.

#### Encadrement non déclaré, engagement club non validé

- CARRIERES GRESILLONS A.S.
- GUYANCOURT FOOTBALL E.S.
- LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
- MANTOIS 78 F.C.
- MONTESSON U.S.
- PARIS SAINT GERMAIN FC
- VELIZY ASC
- VIROFLAY USM : *Club 2020/2021 non réengagé*

Nous demandons à ces clubs de désormais nous fournir l'encadrement technique de leurs équipes.  
La réponse est demandée pour le dimanche 29 août, dernier délai.  
Pour saisir les informations, [cliquez ici](#).

### CRITERIUMS ESPOIRS U12-U13

#### Encadrement & licences conformes, engagement club validé

- HOUILLES AC
- PARIS ST GERMAIN F.C.
- TRAPPES ETOILE SPORTIVE
- VOISINS F.C.
- YVELINES U.S.

#### Encadrement conforme mais manque licence(s) 2021/2022

- ACHERES C.S.
- BAILLY NOISY STANDARD F.C.

- ELANCOURT O.S.C.
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C.
- LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
- MARLY LE ROI U.S.
- MAULOISE US
- MAUREPAS AS
- MONTIGNY LE BX AS
- SARTROUVILLE E.S.
- ST GERMAIN EN LAYE F.C.
- VERSAILLES 78 FC

#### Encadrement non conforme, engagement club non validé

- CARRIERES S/s US : *Educateur U12 ou U13 non qualifié*
- CHATOU A.S. : *Educateur U12 non qualifié*
- NEAUPHLE-PONT. 78 R.C. : *Educateur U12 non qualifié*
- RAMBOUILLET YVELINES F.C. : *Educateur U13 non qualifié*
- VERNEUIL SUR SEINE U.S. : *Educateur U12 non qualifié*
- VILLENES ORGEVAL F.C. : *Educateur U13 non qualifié*

Merci à ces clubs de nous contacter en expliquant la ou les problématique(s) rencontré(es) afin que la Commission étudie plus en détail votre engagement.

#### Encadrement non déclaré, engagement club non validé

- CHANTELOUP US : *Club 2020/2021 non réengagé*
- CHESNAY 78 FC : *Club 2020/2021 non réengagé*
- CONFLANS FC
- CLAYES SOUS BOIS USM : *Club 2020/2021 non réengagé*
- GUYANCOURT FOOTBALL E.S.
- MANTOIS 78 F.C.
- MONTESSON U.S.
- MUREAUX O.F.C.
- PLAISIROIS FO
- POISSY AS
- VELIZY ASC
- VIROFLAY USM : *Club 2020/2021 non réengagé*

Nous demandons à ces clubs de désormais nous fournir l'encadrement technique de leurs équipes.  
La réponse est demandée pour le dimanche 29 août, dernier délai.  
Pour saisir les informations, [cliquez ici](#).

## COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 23 août 2021

### Commission restreinte

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## CALENDRIER GENERAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

## CRITERIUMS U15F, U18F ET SENIORS F

Dans un souci d'harmonisation avec les autres Districts Franciliens, **les critères U15F, U18F et Séniors F se joueront désormais à 8** et non plus à 7.

Le Comité de Direction du District a validé ce changement lors de sa dernière réunion.

## INSCRIPTION AUX PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Il est désormais possible de s'inscrire pour les plateaux FILLOFOOT et de foot à 5 toutes catégories de septembre et octobre. La date butoir pour ces engagements est fixée au 5 septembre 2021.

## ENGAGEMENT EN CRITERIUM

### U11F À 8

CARRIERES SUR SEINE US  
FONTENAY LE FLEURY FC  
GUYANCOURT ES  
MAGNY 78 FC  
MAISONS LAFFITTE FC  
MANTOIS 78 FC  
MARLY LE ROI US  
PARIS SAINT GERMAIN FC  
POISSY AS  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
TRAPPES ES  
VERNEUIL SUR SEINE US  
VERSAILLES 78 FC  
VOISINS FC

## U13F À 8

BAILLY NOISY SFC  
BUC AO  
CARRIERES SUR SEINE US  
ELANCOURT OSC  
FONTENAY LE FLEURY FC  
GUYANCOURT ES  
HOUILLES AC  
MAGNY 78 FC  
MANTOIS 78 FC  
MARLY LE ROI US  
MONTESSON US  
PARIS SAINT GERMAIN FC  
POISSY AS  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
TRAPPES ES  
VERNEUIL SUR SEINE US  
VERSAILES 78 FC  
VOISINS FC (2 équipes)  
YVELINES US

## U15F À 8

ACHERES CS  
AUBERGENVILLE FC  
BUC AO  
ELANCOURT OSC  
FONTENAY LE FLEURY FC  
FOURQUEUX OMS  
GUYANCOURT ES  
MAGNY 78 FC  
PECQ US  
PLAISIROIS FO  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
SARTROUVILLE ESP  
VERNEUIL SUR SEINE US  
VIROFLAY USM  
VOISINS FC  
YVELINES US

## U18F À 8

ACHERES CS  
BAILLY NOISY SFC  
ELANCOURT OSC  
FOURQUEUX OMS  
GUERVILLE ARN. AS  
HOUILLES AC  
MAGNY 78 FC  
VERNEUIL SUR SEINE US  
VIROFLAY USM  
VOISINS FC

## SENIORS F À 8

BEYNES FC  
BUC AO 2  
CROISSY US

YVELINES FOOTBALL N° 1676

GUYANCOURT ES 2  
MAURECOURT FC  
PERRAY FOOT ES  
PLAISIROIS FO  
VALLEE FC  
VELIZY ASC  
VOISINS FC (2 équipes)

## ENGAGEMENTS AU PLATEAU DE DÉBUT DE SAISON ET CHALLENGE AUTOMNE

Les équipes engagées en critérium au 5 septembre seront automatiquement engagées sur le plateau de début de saison et le challenge automne pour les catégories U11F à 8, U13F à 8, U15F à 8 et U18F à 8.

Si vous ne souhaitez pas participer à ces dispositifs, nous vous remercions de nous l'indiquer par mail au plus tard le 5 septembre 2021.

## COURRIER

### VOISINS FC :

Le club du VOISINS FC demande les dérogations horaires suivantes :

- Séniors F 1, match prévu à 18h, demande de dérogation annuelle pour 17h30
- Séniors F 2, match prévu à 18h, demande de dérogation annuelle pour 17h30
- U18 F, match prévu à 16h, demande de dérogation annuelle pour 14h00
- U15 F, match prévu à 12h30, demande de dérogation annuelle pour 14h00

**La Commission a bien pris note de votre demande et accorde une dérogation annuelle pour les deux équipes Séniors F et l'équipe U15 F.**

**La Commission ne peut en revanche accéder à votre demande de dérogation U18 F, l'horaire souhaité n'étant pas dans le créneau de l'horaire officiel et de l'horaire de dérogation. L'horaire demandé pour les U18 F pourrait également pénaliser les équipes se déplaçant sur votre installation (problème d'encadrement, horaires de cours le samedi matin pour certains lycées, etc..).**

**La Commission fixe donc l'horaire de 17H30 pour les U18 F en alternance avec les deux équipes Séniors F. Vous aurez cependant la possibilité de demander une modification de l'horaire pour chaque rencontre qui sera acceptée si l'adversaire donne son accord.**